

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
SECRETARIAT GÉNÉRAL A LA JUSTICE
ET A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES
SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE DU CONGO
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

DECRET N° 98-101 du 18 Mars 1998
portant nomination en qualité d'Auditeur
de Justice de Monsieur KOUESSALI Jean Claude,
Attaché des SAF des Cadres de la catégorie A
Hiérarchie II
(Régularisation)

VISAS:

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

D.G.F.P.

Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;

Vu la loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;

Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature;

Vu la loi 022/92 du 20 Août 1992 portant organisation du Pouvoir Judiciaire en République du Congo;

Vu la loi 023/92 du 20 Août 1992 portant Statut de la Magistrature;

Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;

Vu le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires;

Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature;

Vu le décret 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou toute autre promotion;

Vu le décret 002/97 du 2 Novembre 1997 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret 97/13 du 12 Décembre 1997 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

Vu le décret 91/509 du 27 Mai 1991 portant reversement provisoire des Magistrats;

Vu l'Attestation n° 708/DGFP - DGCA -SSC du 14 Septembre 1994 autorisant l'intéressé à suivre un stage de formation conformément aux dispositions du décret 86/263 du 11 Février 1986 portant organisation des stages effectués par les Fonctionnaires et Agents de l'Etat;

D.G.C.F

Vu l'attestation n° 580/MENRSTET-HCETS-DGETFP-DFP du 24 Avril 1996 relatif au dépôt par l'intéressé de la demande de Certificat Administratif;

Vu l'attestation n° 0188/MJ-SGJAP-DAF-SP du 9 Septembre 1996 portant nomination de l'intéressé en qualité d'Auditeur de Justice.

DECRETE:

ARTICLE 1^{ER}. - Monsieur KOUESSALI Jean Claude, attaché des SAF de 3^e échelon des cadres de la catégorie A Hiérarchie II des SAF (Administration Générale), Licencié en Droit de nationalité Congolaise, né le 31 Mars 1958 à KEBARA est nommé Auditeur de Justice indice 850.

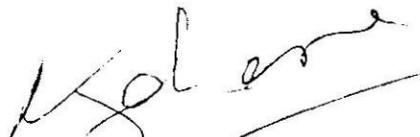
ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

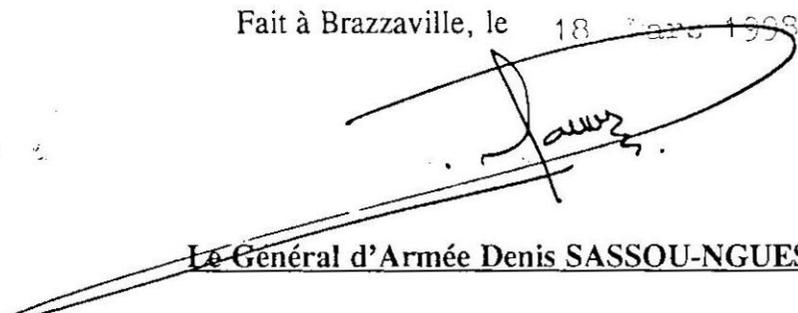
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 6 Mai 1996 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera -/-

Fait à Brazzaville, le 18 Mars 1998

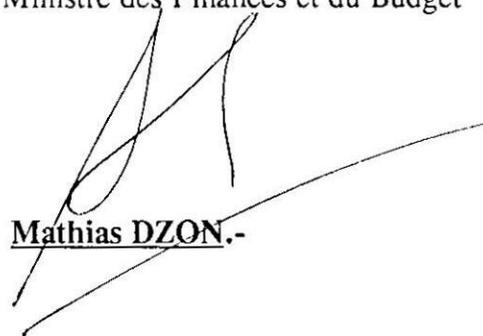
Par le Président de la République
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux
 Ministre de la Justice.


Pierre NZE.-


Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Ministre des Finances et du Budget


Mathias DZON.-

AMPLIATIONS:

P.R-CAB.....2
 MJ-CAB.....2
 SGJAP/DAF.....3
 DGFP.....2
 DGB.....2
 DGCF.....2
 Cour Suprême2
 CA B/VILLE2
 CA POINTE NOIRE ...2
 CA DOLISIE.....2
 CA OWANDO2
 SGG/BC.....3
 J.O.R.C.....1
 Dossier.....3
 Intéressé1.